COMMUNIQUÉ DE PRESSE
13 novembre 2026

CE DOCUMENT N'EST PAS DESTINE A ETRE COMMUNIQUE, PUBLIE OU DIFFUSE, AU CANADA, EN AFRIQUE DU SUD, EN AUSTRALIE, AU JAPON, AUX ETATS UNIS OU A UNE « U.S. PERSON » (TELLE QUE DEFINIE DANS LA « REGULATION S » EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE) OU DANS UN QUELCONQUE PAYS DANS LEQUEL LA COMMUNICATION, PUBLICATION OU DIFFUSION DU PRESENT COMMUNIQUE EST ILLEGALE

RENAULT GROUP EMET AVEC SUCCÈS DES OBLIGATIONS POUR 750 MILLIONS D'EUROS

Boulogne-Billancourt, le 13 novembre 2026 – Renault Group annonce le succès d'un placement obligataire pour un montant de 750 millions d'euros venant à échéance le 19 février 2032 et portant un coupon de 5%.

Cette émission a été largement sursouscrite, démontrant la forte confiance des investisseurs crédit dans la solidité financière de Renault Group, mise en évidence par l'amélioration de sa notation de crédit et son retour dans la catégorie « Investment Grade » à la fois chez S&P Global Ratings et chez Moody's, et dans la bonne exécution de son plan stratégique, *futuREady*.

Cette émission permet à Renault Group de profiter de conditions de marché attractives et sera utilisée pour ses besoins généraux et notamment pour anticiper le refinancement de certaines de ses échéances futures.

RENAULT GROUP
RELATIONS MEDIAS

François Rouget
+33 6 23 68 07 88
francois.rouget@renault.com

RENAULT GROUP
RELATIONS INVESTISSEURS

Florent Chaix
+33 6 07 88 83 05
florent.chaix@renault.com

À propos de Renault Group

Renault Group est aux avant-postes d'une mobilité qui se réinvente. Le Groupe s'appuie sur la complémentarité de ses trois marques automobiles – Renault, Dacia, Alpine – et sur sa captive financière Mobilize Financial Services pour proposer des solutions de mobilités durables et innovantes à ses clients. Implanté dans plus de 100 pays, Renault Group a vendu 2,337 millions de véhicules en 2025. Il réunit plus de 100 000 collaborateurs qui incarnent au quotidien sa Raison d'Être, pour que la mobilité nous rapproche les uns des autres.
Prêt à relever des défis sur route comme en compétition, le Groupe est engagé dans une transformation ambitieuse et génératrice de valeur centrée sur le développement de technologies et de services inédits, et d'une nouvelle gamme de véhicules encore plus compétitive, équilibrée et électrifiée. En phase avec les enjeux environnementaux, Renault Group a l'ambition d'atteindre le net zéro carbone en Europe d'ici à 2040 et dans le monde d'ici à 2050.
Davantage d'information : https://www.renaultgroup.com/fr/

Renault Group

INFORMATIONS IMPORTANTES - AVERTISSEMENT

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres financiers aux États-Unis d'Amérique ou dans toute juridiction dans laquelle des restrictions sont applicables. Les titres ne seront pas et n'ont pas été enregistrés conformément au U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique en l'absence d'un tel enregistrement ou de l'application d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Il n'y aura pas d'offre au public des titres aux États-Unis d'Amérique. Le présent Communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (EU) 2017/1129, tel qu'amendé (le "Règlement Prospectus"). Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres en France ni à l'étranger. Les obligations font l'objet d'un placement privé en France auprès d'investisseurs qualifiés tels que définis à l'article 2(e) du Règlement Prospectus et conformément à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, et hors de France (à l'exception du Canada, de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Japon et des Etats-Unis). Aucune démarche ne sera entreprise par Renault Group dans le cadre du présent placement en vue de permettre une offre au public (autrement qu'à des investisseurs qualifiés) en France ou à l'étranger. Au Royaume-Uni, le présent communiqué ne peut être diffusé qu'auprès d'investisseurs qualifiés tels que définis au paragraphe 15 de l'Annexe 1 du règlement de 2024 sur les offres publiques et les admissions à la négociation (Public Offers and Admissions to Trading Regulations 2024) du Royaume-Uni dans les circonstances où la section 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000 ne s'applique pas. La diffusion du présent communiqué est interdite dans tous pays où cela pourrait constituer une violation de la législation applicable.